



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le

Nombre de conseillers :
ID : 033-213302615-20230221-2023_02_20_003-DE

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10 + 4
Absents : -excusés : 4
Procurations : 4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023_02_20-003

Objet : Demande de subvention auprès du département de la Gironde pour le financement de la chaudière

L'an deux mille VINGT TROIS, le 20 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame BRETON Dorothée, Maire.

Présents : Mme BRETON Dorothée, Maire, Mme BITARD Céline, Mme MATHIEU Julie, Adjoints, M. MAMERT Jean-Michel, Mme FORESTIER Nathalie, M. BOUDOT Vincent, M. GATINEL Didier, M. DELAIRE Claude, Mme PIARDET Corinne, Mme BOUCHE Coralie, M. LAGARDE Conseillers Municipaux.

Absent :

Absents excusés : M PIARDET René, M. VILAIN Paul, M. BRINGART Christophe

Exclus :

Procurations : M VILAIN Paul à Mme BRETON Dorothée, M PIARDET René à Mme BITARD Céline ; M BRINGART Christophe à Mme MATHIEU Julie.

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Julie

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Madame le Maire présente un devis estimatif pour la chaudière de l'école d'un montant de 19 427,64 € HT (23 312,17 € TTC).

Elle informe le Conseil Municipal que la commune peut bénéficier pour cette opération d'une subvention départementale de 50 % du montant HT (plafond de 25 000 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, DECIDE :

- **DE DEMANDER** une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour la chaudière de l'école.

Fait à Lussac, le 20/02/2023

MAIRIE DE LUSSAC
Le Maire,
Dorothée BRETON